

No. 441.

1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1855.

BILL.

Acte pour déclarer quel sera, en certains cas, le texte légal des actes de la législature.

Reçu et lu, la première fois, samedi, 28 avril 1855.

Seconde lecture, lundi, 30 avril 1855.

M. CASAULT,

QUEBEC :

IMPRIME PAR LOVELL ET LAMOUREUX,
RUE LA MONTAGNE.